



Lettre n°3 de la CGT-UPEC,
Spéciale élection de la CPE,
Le jeudi 8 novembre 2012

Sommaire :

- 1) *Election de la Commission Paritaire d'Etablissement*
- 2) *Campagne pour l'augmentation de la PPRS*
- 3) *Réforme de l'Université, Assises régionales*

1) Election de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE)

Qu'est-ce que la Commission Paritaire d'Etablissement ?

La Commission Paritaire d'Etablissement créée par la loi du 22 juillet 1992 et le décret n° 99-272 du 6 avril 1999, est **une instance consultative où siègent, en nombre égal, des représentants des personnels et des représentants de l'administration**. Elle est compétente à l'égard des personnels du corps de recherche et formation, du corps de l'administration scolaire et universitaire et du corps des personnels de bibliothèque. Elle siège en formation restreinte lorsqu'elle est consultée sur les décisions individuelles concernant les personnels et **donne notamment son avis sur les propositions d'inscription pour l'accès sur la liste d'aptitude à un corps ainsi que sur les propositions d'avancements de grades et d'échelons**. Elle prépare les travaux des commissions administratives paritaires intéressant ces personnels.

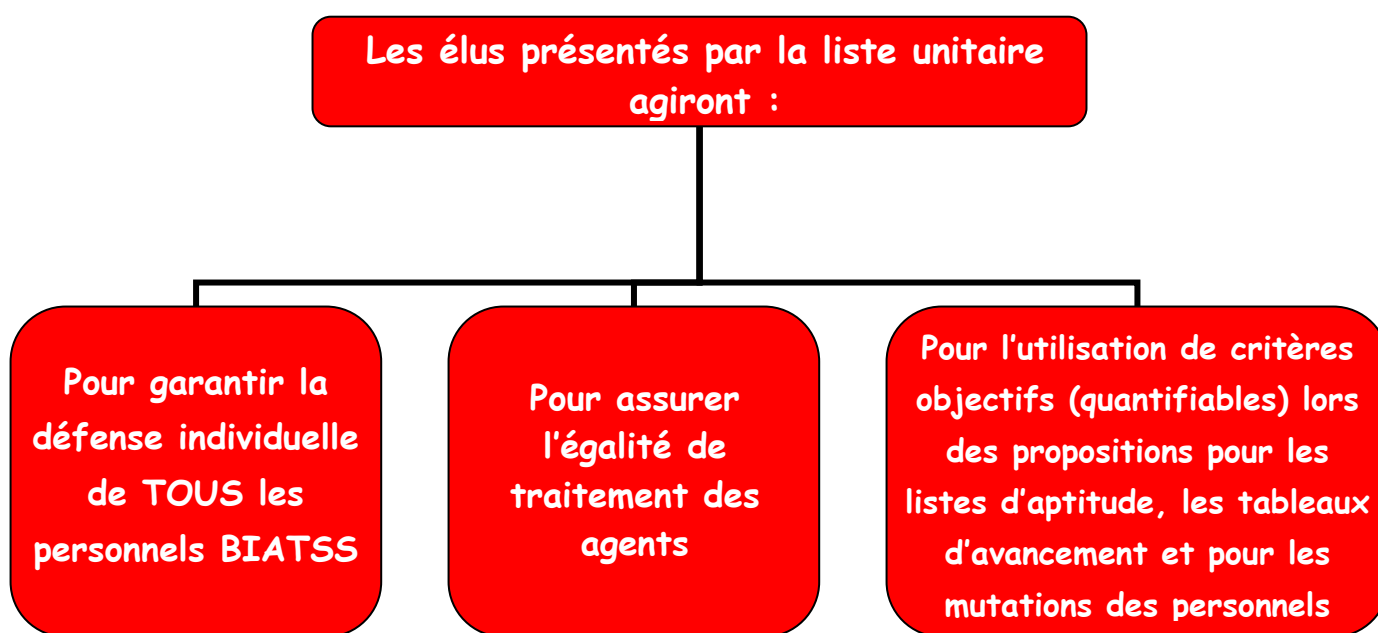
L'élection aura lieu le jeudi 8 novembre 2012, comment voter ?

Un seul bureau de vote sera ouvert pour ces élections sur le CMC. Si votre lieu de travail est éloigné du CMC, vous pourrez voter par correspondance. Vous recevrez le matériel de vote directement à votre domicile. Si vous éprouvez des difficultés pour effectuer celui-ci, n'hésitez pas à nous contacter.

Que défend la CGT à ces élections ?

Nous vivons un **véritable effondrement de notre pouvoir d'achat**, accéléré par le gel des salaires et la réforme des retraites. **Depuis le 1^{er} janvier 2000, la valeur du point d'indice a perdu près de 12% par rapport à l'inflation !** Cela conduit à un écrasement considérable des grilles de rémunération : près d'un fonctionnaire sur cinq est aujourd'hui rémunéré au SMIC... Un agent de catégorie B commence aujourd'hui sa carrière à 1,03 SMIC (1,23 en 1986), et un agent de catégorie A à 1,16 SMIC (1,6 en 1986). Un agent de catégorie C la termine au maximum à 1,38 SMIC...

De façon unitaire, la CGT présente des candidats dont le premier souci est d'empêcher toute forme de clientélisme et d'arbitraire dans la gestion des carrières.



En particulier, ces critères prendront en compte la carrière de l'agent (fonctions exercées, ancienneté, âge, mobilité, formation, technicité). Pour le changement de grade, l'ancienneté doit être un des critères pris en compte en priorité. Pour le changement de corps, c'est l'aptitude aux nouvelles fonctions qui doit prévaloir.

Entretien avec une de nos têtes de liste à ces élections :

Laurent Alibert sera tête de liste pour la CGT en catégorie B. En poste à l'IUT de Créteil-Vitry depuis le 20 novembre 2001, il est maintenant trésorier de la CGT-UPEC.



CGT-UPEC : Depuis combien de temps es-tu membre de la CGT ?

L.A. : Je suis membre depuis la création du syndicat en avril 2012.

CGT-UPEC : Pour quelles raisons as-tu adhéré à la CGT ?

L.A. : A cause de la dégradation des conditions de travail et de l'inertie des représentants syndicaux en place, d'abord sympathisant j'ai décidé de m'engager lorsque que l'on nous a imposé le passage aux 1607 heures.

CGT-UPEC : Que souhaites-tu défendre comme orientation quand tu seras élu à la CPE ?

L.A. : Je souhaite mettre de l'équité dans l'étude des dossiers et être sûr que chacun soit défendu.

CGT-UPEC : Est-ce que l'image que tu avais de la CGT a changé depuis que tu as adhéré ?

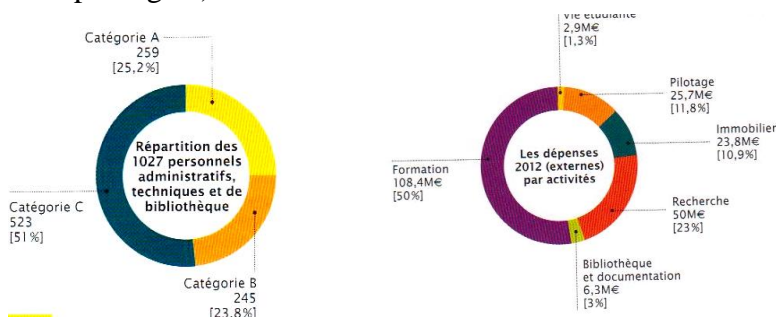
L.A. : Oui. Je me suis rendu compte que la CGT sur l'UPEC était force de proposition. Les préoccupations de notre section sont très près des besoins des personnels. La campagne pour l'augmentation de la PPRS en est la preuve.

2) Campagne pour l'augmentation de la PPRS

Augmenter la PPRS de 50 euros par mois est-ce possible ?

Evidemment ! Il faut savoir que le budget de l'UPEC n'est connu en début d'année qu'à 6 millions d'euros près (celui-ci a été ajusté d'une telle somme lors de la décision budgétaire modificative n°1, le 30 mai 2012). L'université en a alors profité pour ne surtout pas toucher à la PPRS et a préféré augmenter le budget « pilotage » de 700.000 euros (25.7 millions d'euros avaient déjà été prévus début 2012). Pourtant, pour augmenter la PPRS de 50 euros bruts par mois pour chaque BIATSS, il ne faut que 600.000 euros par an ! (50 (euros) x 12 (mois) x 1027 (personnels BIATSS) = 616 200 euros, ce qui représente 0,2 % du budget total de l'UPEC, encore moins que l'augmentation du « pilotage » !

247 M€
de budget total 2012



C'est donc bien un choix idéologique, et non un choix budgétaire que de maintenir la rémunération des personnels de l'UPEC au plus bas ! La PIE est une prime trop injuste, aléatoire et clientéliste pour que l'on puisse s'appuyer dessus comme complément de salaire. Le Conseil d'Administration du 6 juillet 2012 a par ailleurs clairement réaffirmé que la PIE « n'est pas due indifféremment à tous les personnels » (mais à la tête du client !) et qu'elle n'a pas de « caractère d'automaticité » (la servilité doit être durable !). C'est parce que tous les personnels, quelle que soit leur catégorie, ont besoin d'un coup de pouce durable sur leur pouvoir d'achat que la CGT-UPEC a entamé une campagne de signature de pétition pour demander une augmentation de la PPRS. Augmenter la PPRS sans toucher à la PIE c'est possible, c'est indispensable !

Qu'en est-il dans les autres universités ?

Nos primes PPRS sont non seulement plus faibles que celles de l'Université de Marne la Vallée, mais elles sont également les plus basses d'Ile-de-France ! La CGT demande l'alignement sur ce qu'il se fait de mieux en terme de prime sur la région et demande qu'une première étape soit franchie immédiatement, en augmentant toute la grille de prime de **50 euros**. Cette mesure est compréhensible par tous et permettra de porter l'effort sur les rémunérations les plus faibles.

	AT2	AT1	ATP1	ATP2	TCN	TCS	TCE	ASI
UPEC	140	140	144	144	169	169	189	207
MARNE	175	185	185	185	250	305	305	335
MOYENNE IDF	168	174	179	180	231	277	271	289
	IE2	IE1	IE HC	IR2	IR1	IR HC		
UPEC	276	276	335	394	519	556		
MARNE	385	385	385	525	955	955		
MOYENNE IDF	331	332	393	470	641	686		

La CGT a entamé une campagne de signatures d'une pétition pour l'augmentation de cette prime. C'est le début et nous en sommes déjà à plus de 200 signatures. Forte d'un nombre conséquent de signatures, la CGT pourra exiger de la présidence cette augmentation qui n'est qu'une étape vers l'alignement de nos primes sur celles que l'on peut trouver de mieux dans les autres universités.

3) Réforme de l'université, Assises régionales

Le jeudi 27 septembre a eu lieu un premier débat thématique sur l'avenir de l'université. Ces débats ne sont là que pour justifier la future réforme qui est déjà dans les cartons du ministère. Le gouvernement veut laisser croire qu'il y a un débat démocratique à l'origine de cette future réforme. Le choix même d'organiser des assises régionales, dévoile la volonté de régionaliser l'université. Si nous ne sommes pas contre une prise en compte des territoires, il nous semble indispensable que l'état puisse orienter la politique universitaire à l'échelle du pays. Autrement, nous verrons apparaître des disparités importantes entre les différentes universités, concernant aussi bien la qualité du service aux usagers que nos conditions de travail.